

Négociations salariales annuelles.

Le coup du marchand de foire

■ Le 8 novembre avait lieu la réunion d'ouverture des négociations salariales pour les contractuel-les ■ La Poste semble se diriger vers des propositions a minima ■ Face à la crise, sa seule réponse : la productivité.

Mais non, rassurez-vous, vous êtes extrêmement bien payés...

Au vu des documents présentés, la Poste semble adresser ce message aux contractuel-les : « Vous n'êtes pas si mal payés que cela ». Pour cela, elle n'est pas à un stratagème près.

Premièrement, elle tient compte de l'inflation globale incluant tous les produits (pain, loyer, essence et y compris les produits de haute technologie qui subissent chaque année une forte baisse). Résultat, une inflation qui n'est pas conforme à la réalité quotidienne des postier-es qui se préoccupent plus des produits de première nécessité que de savoir s'ils vont s'acheter le dernier ordinateur.

Deuxième tour de « passe passe », elle tient compte du glissement vieillesse technicité (voir ci-contre). Cette donnée impliquerait, qu'en moyenne, chaque postier-e aurait eu une augmentation naturelle de 0,56% en 2010.

Enfin dernier tour de magicien, La Poste prend en compte l'ensemble des promotions ce qui lui fait dire qu'en moyenne les salarié-es ont eu une augmentation de 0,52%.

Avec tous ces chiffres, nos chers dirigeants manipulant les calembrets comme des prestidigitateurs en concluent allègrement que sur 2010, les salarié-es ont connu en moyenne une augmentation de 3,3%. Il serait heureux qu'ils aillent expliquer dans tous les services ce genre de calcul qui se rapproche plus de l'escroquerie d'un bonimenteur de foire que de véritables négociations.

Glissement vieillesse Technicité kezaco?

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est la prise en compte sur une année donnée de l'augmentation du salaire d'un-e employé-e par son changement d'indice dû à l'ancienneté.

A La Poste les salarié-es augmentent leur salaire naturellement à 3, 6, 9 ans et ainsi de suite. Dans ce cas précis, si un agent change d'indice au cours d'une année, il aura effectivement eu une augmentation plus importante que celle due aux négociations salariales.

Exemple :

Un agent ACC12 a 5 ans et 4 mois au 01/01/2010. Il est donc placé sur le coefficient 372,43.

Au 01/09/2010, il acquiert 6 ans d'ancienneté et atteint ainsi le coefficient 376,39.

A cet effet, il obtient un gain en rémunération de 1,06%. Sur 2010, ce gain est de : $1,06\% \times 4/12 = 0,35\%$

Cette exemple théorique ne correspond pas à une vraie réalité puisque elle ne se produit effectivement que tous les 3 ans ! Cette donnée (la GVT) a été étrangement mise en avant par La Poste cette année, comme pour justifier le peu d'augmentation qu'elle allait proposer.

Pour SUD PTT, l'augmentation est un droit et ne doit pas être utilisée comme faisant partie des augmentations générales



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr

<http://www.sudptt.org>

Et les fonctionnaires alors ?

La Poste n'a pas eu un seul mot sur les fonctionnaires. Ils subissent pourtant depuis plusieurs années un gel des salaires, d'ailleurs le gouvernement utilise les mêmes arguments que La Poste pour expliquer qu'en fait les fonctionnaires sont bien mieux payés qu'ils ne le croient. Pire, la loi sur les retraites étant promulguée, c'est encore une baisse de leur pouvoir d'achat qu'ils subissent (avec un passage du taux de cotisation à 7,85% début 2011 pour atteindre 10,55% dans 10 ans). Pour SUD PTT, cette situation n'est pas acceptable. La Poste a le pouvoir de compenser cette perte de pouvoir d'achat par l'augmentation du Complément Poste des fonctionnaires.



La Poste doit répondre à l'urgence

Au contraire de ce que nous disent tous les experts, la crise nous la vivons encore. La Poste doit faire des efforts pour que nous ayons toutes et tous un salaire décent qui nous permette de vivre. Pas question de rentrer dans le jeu de dupes qui consiste à mettre toutes les mesures qui parsèment la vie d'un-e salarié-e (promotion, augmentation à l'ancienneté) parmi les paramètres influençant directement les négociations salariales. La Poste a de plus fait de meilleurs résultats en 2009 et se dirige vers des résultats sûrement au-dessus de ses projections pour 2010 (avec par exemple, une baisse du courrier beaucoup moins forte que prévue).

Pour SUD PTT, La Poste doit prendre des engagements :

- **L'alignement du complément poste des salarié-es sur celui des fonctionnaires à grade, carrière et ancienneté équivalente.**
- **Des mesures d'augmentation du complément poste des fonctionnaires**
- **300 euros d'augmentation mensuelle**
- **La mise en place d'un 13ème mois**

D'ores et déjà, des contacts ont été pris entre des organisations syndicales pour préparer une mobilisation unitaire, si La Poste restait sur ces positions de disettes salariales.

Egalité professionnelle : je vais bien tout va bien...

Du côté de l'égalité salariale hommes-femmes, circulez il n'y a rien à voir. La Poste considère que tout va bien dans l'entreprise. Le vocabulaire employé est révélateur de cette auto-persuasion. Quand le pourcentage de femme baisse dans une catégorie, il y a une stabilité, et quand il y a une augmentation de même pourcentage dans une autre, il y a une vraie hausse.... C'est dire que La Poste est convaincue de ses efforts.

Or, de nombreux indicateurs nous manquent pour pouvoir affirmer de telles choses. Premièrement, rien sur les statistiques hommes-femmes, sur le commissionnement, ainsi que sur les promotions par métiers, mais également sur le recrutement. Ce qui n'est pas rien pour avoir de véritables données qui permettent une analyse complète.

Enfin, cerise sur le gâteau, La Poste ne donne aucun détail sur la façon dont elle a utilisé l'enveloppe allouée pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. La direction voudrait qu'on lui donne un blanc seing sans pouvoir vérifier ce qu'elle affirme. Pour SUD PTT, il est nécessaire et essentiel d'avoir une véritable transparence.